



Berne, en avril 2016

Déclaration de marchandises pour / après réparation

avec schéma e-dec 4.0

Avec le nouveau schéma e-dec 4.0 la déclaration de marchandises pour / après réparation subit une modification. La réparation doit dorénavant être annoncée dans un champ séparé "Réparation".

Annonce de marchandises pour / après réparation

Avec schéma e-dec 3.0/3.1	Avec schéma e-dec 4.0
Champ Marchandise commerciale : marchandise non commerciale Champ Genre de taxation: <i>trafic de réparation</i> Champ Direction du trafic: <i>actif ou passif</i> Champs Type de position (optionnel): <i>valeur à l'export, coûts du travail, valeur matériel neuf, frais de transport jusqu'à la frontière</i>	Champ Marchandise commerciale : marchandise non commerciale Champ Réparation: 1 (<i>oui</i>) Champ Direction du trafic: <i>actif ou passif</i> Champ Type de perfectionnement / réparation: indiquer la nature de la réparation Remarque: Le champ Réparation peut être combiné avec l'ensemble des types de taxation possibles, à l'exception de marchandise en retour.

Dans NCTS (Exportation) la déclaration de marchandises pour / après réparation ne subit aucune modification.

La réparation de marchandises en trafic de perfectionnement actif selon la procédure simplifiée est à déclarer de manière inchangée selon [form. 47.84](#).

Pour des informations complémentaires concernant le schéma e-dec 4.0 voir [e-dec Info externe \(36\)](#). Les questions sont à adresser à [Centre de service TIC](#).

La directive [R-25](#) ainsi que les documents cas spéciaux avec [e-dec importation](#) / [e-dec exportation](#) seront adaptés prochainement.